A Madame Nathalie Koenders
Maire de Dijon,
Présidente par intérim de Dijon métropole.

Dijon, le 28 octobre 2026

Objet : Préavis de grève pour la journée du 5 novembre 2026 de 0 h à 24 h, couvrant l'ensemble des salarié.es et agent.es de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole.

Madame la Maire,

Depuis plusieurs semaines, la colère sociale s'exprime dans notre pays, des lycéen·nes et étudiant·es aux travailleuses et travailleurs et aux retraité·es. Les projets budgétaires du gouvernement Macron/Lecornu, qui prévoient de nouvelles restrictions pour les services publics, aggravent les difficultés de la population et des personnels. Les violences et la répression des mobilisations sont également inacceptables et portent atteinte aux libertés fondamentales.

La violence est aussi sociale. La hausse du coût de la vie, des carburants et de l'énergie, conjuguée au gel des salaires et du point d'indice, entraîne une dégradation continue du pouvoir d'achat. Depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat est estimée à 28,6 %. Les agentes et agents territoriaux ne peuvent continuer à assurer leurs missions de service public sans bénéficier d'une rémunération leur permettant de vivre dignement.

Cette situation frappe particulièrement les femmes, majoritaires dans nos trois collectivités, davantage présentes dans les filières les moins rémunérées et confrontées à des inégalités salariales persistantes. La précarité, le temps partiel contraint, la surcharge de travail et le manque de reconnaissance renforcent ces difficultés.

Dans notre lettre ouverte du 22 septembre 2026, nous vous avons alertée, ainsi que le président de Dijon métropole, Monsieur François Rebsamen, sur cette situation et demandé des mesures immédiates : revalorisation des rémunérations, indexation sur l'inflation, amélioration du régime indemnitaire, réduction du coût des déplacements professionnels, élargissement du télétravail lorsque les missions le permettent et amélioration des conditions de travail.

Votre réponse du 15 octobre, cosignée avec le président de Dijon métropole, reconnaît les difficultés liées au coût de la vie, mais ne répond pas à l'urgence de la situation. Vous renvoyez les éventuelles évolutions du régime indemnitaire à l'après-élections professionnelles de décembre 2026 et à la clarification des orientations nationales, sans proposer de négociations immédiates sur nos revendications salariales. Vous écartez également notre proposition d'élargissement du télétravail jusqu'à trois jours par semaine et privilégiez notamment l'incitation au covoiturage.
Pour la CGT des territoriaux de Dijon, le compte n'y est pas ! Les difficultés sont reconnues, mais les réponses concrètes sont différées. Les élections professionnelles ne doivent pas constituer un préalable aux négociations sur les salaires et les conditions de travail. Les responsabilités de l'État et les contraintes budgétaires ne peuvent justifier le report indéfini des mesures attendues. Les collectivités doivent également prendre leurs responsabilités et examiner sans délai les solutions relevant de leurs compétences.

Les agent·es n’ont pas à attendre plusieurs mois supplémentaires alors que leurs dépenses augmentent et que leurs rémunérations stagnent. Nous demandons l’ouverture immédiate de véritables négociations avec les organisations syndicales, assorties d’un calendrier précis et d’engagements concrets.

C’est pourquoi, face à l’urgence sociale et à l’absence de réponses suffisantes à nos revendications, le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole dépose un préavis de grève pour l’ensemble des personnels de ces trois collectivités, pour la journée du **5 novembre 2026, de 0 h à 24 h**, afin de porter les revendications suivantes au niveau local et national :

- La revalorisation du régime indemnitaire et l’ouverture immédiate de négociations, sans attendre les élections professionnelles de décembre 2026 ;
- Le maintien de salaire à 100% en cas d'arrêt maladie ;
- Des mesures concrètes pour réduire le coût des déplacements domicile-travail et des trajets professionnels, ainsi qu’un accès plus équitable au télétravail jusqu’à trois jours par semaine lorsque les missions le permettent ;
- Un plan de recrutement et de titularisation, la réduction de la précarité et du temps partiel contraint, la lutte contre la surcharge de travail et l’amélioration des conditions de travail ;
- La possibilité de faire grève 1 heure ou 1/2 journée là où ce n'est plus possible actuellement ;
- La prise en compte du droit à la santé hormonale et la protection de la santé, de la sécurité et de la dignité des personnels ;
- Le développement des prestations sociales en faveur du personnel ;
- L’accès à des solutions de restauration pour toutes et tous ;
- La mise en place d’un véritable plan d’adaptation à la crise climatique et environnementale pour la préservation de la santé et de la sécurité des agent·es ;
- Un plan d’investissement et de financement de la Fonction publique, en lieu et place du projet de baisse des budgets des collectivités de 5,6 milliards d’euros ;
- Le dégel et l’augmentation immédiate du point d’indice à 6,50 €, l’égalité salariale effective et la revalorisation des filières à prédominance féminine ;
- L’indexation des rémunérations et du régime indemnitaire sur l’inflation, ainsi qu’une meilleure reconnaissance des agent·es les moins rémunéré·es, des qualifications et des responsabilités ;
- L’abrogation immédiate de la loi de transformation de la Fonction publique ;
- La poursuite des négociations à la hauteur des revendications de la jeunesse, avec des budgets dédiés, la suppression de Parcoursup, des embauches de personnel et un plan d’investissement bâtimentaire.

Nous appelons l’ensemble des agentes et agents publics et salarié·es à continuer d’exprimer leurs revendications légitimes par toutes formes d’actions nécessaires et à participer aux actions et aux mobilisations qui seront organisées lors de la journée du 5 novembre 2026.

Nous vous prions d’agréer, Madame la Maire, l’expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat CGT des territoriaux de la ville de Dijon, du CCAS et de Dijon métropole

Sandrine El Mekki